

## Au fil des délibérations

Le conseil municipal s'est réuni pour délibérer sur les points suivants.

- **Plu** : le devis de la société ITB de 7 430 € HT a été accepté par le conseil pour les travaux de mise en œuvre du Plan local d'urbanisme. Les élus ont demandé une subvention du Département.

- **PADD** : le Projet d'aménagement et développement durable est inclus dans le *Plu*. Il a été accepté par le conseil.

- **Agence locale de l'énergie et du climat** : pour pouvoir bénéficier du conseil en économie partagée de l'*Alec*, il convient de signer avec elle une charte d'engagement.

- **Enfouissement des réseaux secs** : les candélabres présentés par la commission des travaux sont acceptés, ainsi que de la société Eiffage-Énergie concernant les plus-values induites pour ces travaux, à savoir un montant de 10 670 € HT.

- **Aménagements paysagers à Pommerieux-Gare** : le maire a présenté le devis de Guy Lorrain, pépiniériste, pour le remplacement des arbustes morts et la fourniture de blocs de pierre destinés à la rue de la Gare. Il a chargé la commission de travaux de poursuivre l'étude de ce dossier.